

10 ENJEUX APPELANT DES RÉPONSES SIMPLES, CONCRÈTES ET DE L'IMMÉDIAT

20 octobre 2023

Les 10 propositions et demandes qui suivent ne représentent qu'une partie non exhaustive des réponses attendues aux besoins. Leur prise en compte constituerait cependant un bon début, en forme de signal fort adressé aux acteurs et aux habitants des quartiers populaires urbains vulnérables, pour que ces derniers, ainsi que l'Appel de Lyon le réclame, ne restent pas aux portes de la République. Elles ne dédouanent pourtant pas les divers services de l'État de leur devoir de faire vivre le service public de droit commun sur tous les QPV.

1. La qualité urbaine pour tous

- Accroître les moyens de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), qui ne doit plus être un « programme d'État » mais redevenir un outil de soutien aux collectivités et aux organismes HLM, un tiers de confiance facilitateur et fédérateur de toutes les forces et de tous les acteurs,
- garantir la pérennité et l'agilité des programmes de rénovation urbaine,
- engager 15 % du « fonds vert » pour l'habitat et les équipements publics sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV),
- répondre sans délai à l'attente de l'Union sociale pour l'habitat (USH) des moyens financiers pour la production de 200.000 logements par an.

2. La mobilité, un droit et une nécessité

Passer d'un « versement transport » à un « versement mobilité transport » et affecter dans l'immédiat 200 millions d'euros (sur les 7 milliards collectés) pour des programmes de désenclavement des QPV.

3. Les « emplois aidés » associatifs et publics, tremplins vers l'emploi durable et la pérennité des accompagnements sociaux

Remettre en place les « emplois aidés » pour les associations et les services publics locaux et d'État, à raison de 100.000 par an pendant trois ans.

4. D'autres dispositifs pour l'emploi : « territoires zéro chômeur » et « cités de l'emploi »

Abonder de 20 millions d'euros le budget pour pérenniser les « Territoires zéro chômeur de longue durée » et habiliter 50 nouveaux territoires, en parallèle au confortement des actuelles « cités de l'emploi » et leur doublement sur trois ans.

5. L'éducation, clé de voûte vers l'insertion sociale, économique et citoyenne

- Étendre à tous les QPV le dispositif de « cité éducative », avec augmentation à due concurrence du budget d'État dédié,
- Prendre en compte la valorisation des coûts induits déjà engagés pour l'action socio-éducative périscolaire par les communes comme contrepartie budgétaire locale (20%),

- Garantir la couverture par l'État des surcoûts pour les collectivités de la mise en place des programmes de l'éducation prioritaire, notamment le dédoublement des effectifs des classes, comme premier acte vers l'engagement à la création d'une « dotation de surcharge scolaire »,
- Créer 10.000 places par an en Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) en QPV, notamment en « haltes-garderies », avec la possibilité réelle de mobiliser à cet effet les crédits de la politique de la ville,
- Aller au-delà des « Micro-folies » proposées par le « plan Borloo » et retenues et déployées par l'État, en donnant corps dans tous les QPV volontaires, dès 2024 et en trois ans, aux autres préconisations culturelles de ce plan (jumelages, projets « Demos », « orchestre à l'école », « pass culture », etc.)

6. Le sport et l'olympisme, vers la prévention sanitaire, l'émancipation et l'emploi

- Déployer 50 « cités olympiques », créer 5000 équipements sportifs et 5000 emplois sportifs,
- Assurer 10.000 « chèques verts » par an, dans l'esprit des « ordonnances vertes » de Strasbourg.

7. La lutte pour l'égalité fragilisée par la transition numérique et la dématérialisation du service public

Doter le plan « France numérique ensemble » de 200 millions d'euros par an pour faire de la transition numérique un outil au service de l'égalité des chances et des conditions.

8. La prévention, la tranquillité publique et la sécurité par la proximité, la qualification des acteurs et la sécurisation de leurs emplois

- Flécher sur les QPV 15 % des créations de postes de policiers formés, qualifiés et de tous grades,
- Affecter au moins la moitié des effectifs intervenant sur les QPV sur des missions de police de proximité, ilôtiers, gardiens de la paix,
- Déployer sur trois ans sur tous les QPV de services de prévention par des éducateurs spécialisés, s'inscrivant dans un service public d'État de l'aide sociale à l'enfance garantissant la formation et revalorisation du métier,
- Entreprendre une même démarche de déploiement pour des « médiateurs de quartier » (un binôme par QPV) et des « médiateurs à l'école » (1 par collège en Réseau d'éducation prioritaire) auxquels il faut également garantir un statut non précaire.

9. Les associations, cœur des quartiers

Sauver la vie associative en grave difficulté par la perte des « emplois aidés », la complexité des procédures et des normes, la recherche effrénée de financements multiples, croisés et incertains qui précarise le projet associatif ; dans l'immédiat, mettre un terme aux « appels à projets », aussi artificiels que sclérosants, et donner de la durée aux acteurs associatifs par des financements dans le cadre de conventions triennales d'objectifs.

10. Les collectivités locales, l'indispensable du quotidien, de la pérennité et du projet public partagé

Octroyer aux collectivités et intercommunalités les moyens de leur part de mise en œuvre des programmes de politique de la ville ; dans l'immédiat, garantir dès 2024 une compensation à 50 % de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée aux bailleurs sociaux des QPV, s'engager pour une compensation intégrale à 100 % en 2027, et mettre en place un fonds d'urgence assurantiel pour les collectivités touchées par une sinistralité importante.